

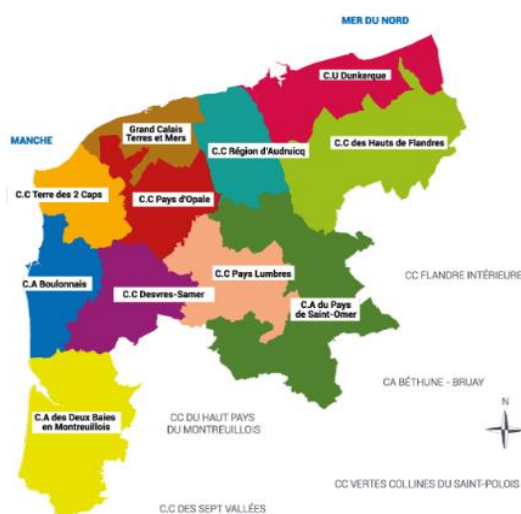


P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

Rapport d'activités PMCO

2022

Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale



Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) est un syndicat mixte ouvert, dont les origines remontent à 1973 avec la création du SECADU (syndicat d'études Calais Dunkerque) qui a évolué vers le SMCO jusque 2013 où il a pris sa forme actuelle.

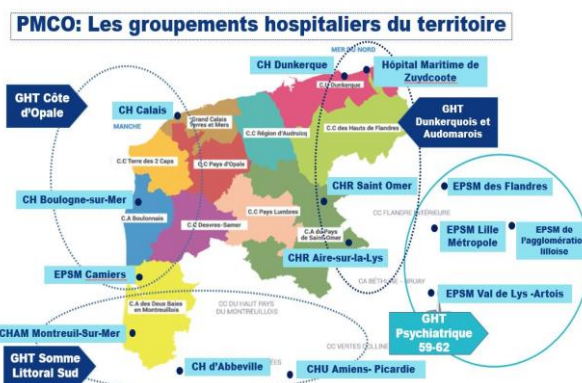
Le PMCO couvre un territoire de plus de 750 000 habitants sur le littoral de la côte d'Opale. Il regroupe 11 EPCI (CU de Dunkerque, CC des Hauts de Flandres, CC région d'Audruicq, Grand Calais Terres et Mers, CC Pays d'Opale, CC Terre des 2 caps, CA du Boulonnais, CC Pays de de Lumbres, CC Desvres-Samer, CA du Pays de Saint-Omer, CA des deux Bais en Montreuillois) ; plus de 300 communes, le département du Nord et le département du Pas-de-Calais.



Le PMCO est à la frontière de la CC de Flandre intérieure, de la CA Béthune-Bruay, de la CCE du Haut-Pays du Montreuillois et de la CC des Sept Vallées.

Ce syndicat ne possède pas de compétences propres, mais il a pour objet de mener à bien des actions d'observations ; d'élaboration de documents structurants ; de coordination ; de mutualisation ; et de pilotage entre les EPCI et collectivités territoriales membres.

Le Pôle Métropolitain, est un outil d'ingénierie et d'expertises dans de nombreux domaines comme le service de défense contre la mer qui regroupe 4 EPCI (CUD, CCRA, CAB, CA2BM) ; la recherche et l'attribution d'allocations doctorantes ; l'adaptation aux changements climatiques ; la santé ; la mobilité et l'urbanisme.



Depuis la fin de l'année 2022, le PMCO est la structure porteuse de la préparation à l'implantation des EPR2 sur son territoire. Ce choix a été réalisé par EDF dont le directeur général d'EDF indique que le Pôle semble le plus adapté à l'ampleur de ce projet qui couvre la mobilité, l'urbanisme et la préparation du tissu industriel.

I. Contexte 2022

En 2022, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale s'est réuni à trois reprises :

- 25 janvier 2022 à Dunkerque (32 présents ou représentés).
- 25 mai 2022 à Boulogne sur Mer (31 présents ou représentés)
- 10 novembre 2022 à Saint Omer (34 présents ou représentés)

Par ailleurs une conférence des Présidents s'est tenue le 9 septembre à la l'Hôtel de Ville de Calais.

En janvier le conseil syndical a procédé à l'installation de ses membres suite à l'adoption en novembre 2021 des nouveaux statuts qui portés essentiellement sur le nombre de conseiller passe de 76 à 44 membres.

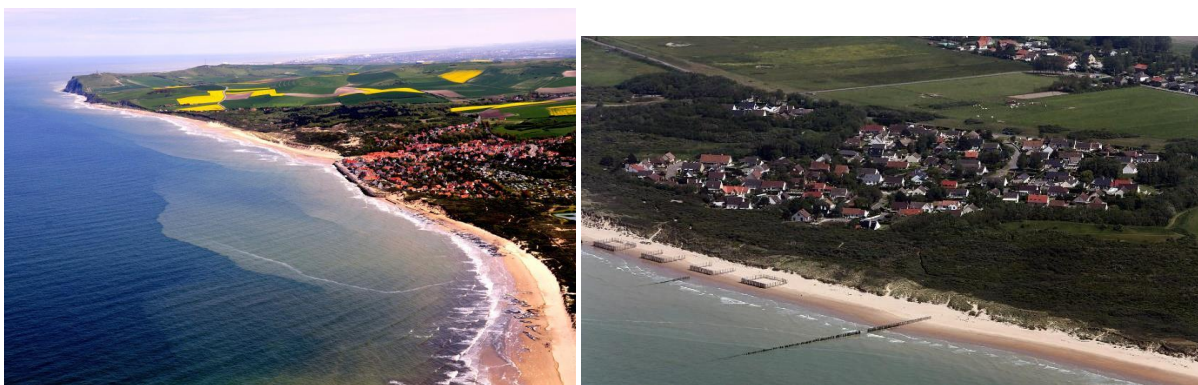


En mai, le Pôle s'est porté candidat pour être la structure porteuse d'un GALPA Flandre Maritime auprès de la Région des Hauts de France, qui a été confirmé après passage devant un jury le 13 septembre 2022. L'ouverture de poste et la procédure de recrutement ont été validés en novembre 2022.

De même, le PMCO a été désigné par EDF comme structure porteuse de la préparation de l'implantation d'une paire d'EPR2 sur le territoire. A cette fin le Pôle a créé une direction ad-hoc et ouvert un poste dans ses effectifs.

Tout le long de l'année 2022, le PMCO a œuvré à régulariser certaines situations administratives comme la mise en œuvre du temps de travail à 1607 heures, la mise en place d'un compte épargne temps, dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité

Par ailleurs, la feuille de route jusque 2026 a été validée et a permis de faire émerger trois thématiques stratégiques majeures : le changement climatique, la mobilité et la santé.



Le 2 mai 2022, le PMCO a organisé un séminaire des maires du PMCO en deux parties. Tout d'abord le matin avec l'ensemble des élus pour évoquer les grands chantiers du Pôle en matière d'Enseignement supérieur ; de loi climat résilience et le zéro artificialisation nette ; de la santé et la coopération hospitalière ; de la mobilité en Côte d'Opale et des JO 2024. L'après-midi a été consacré à destination des élus du littoral à la submersion et l'érosion.

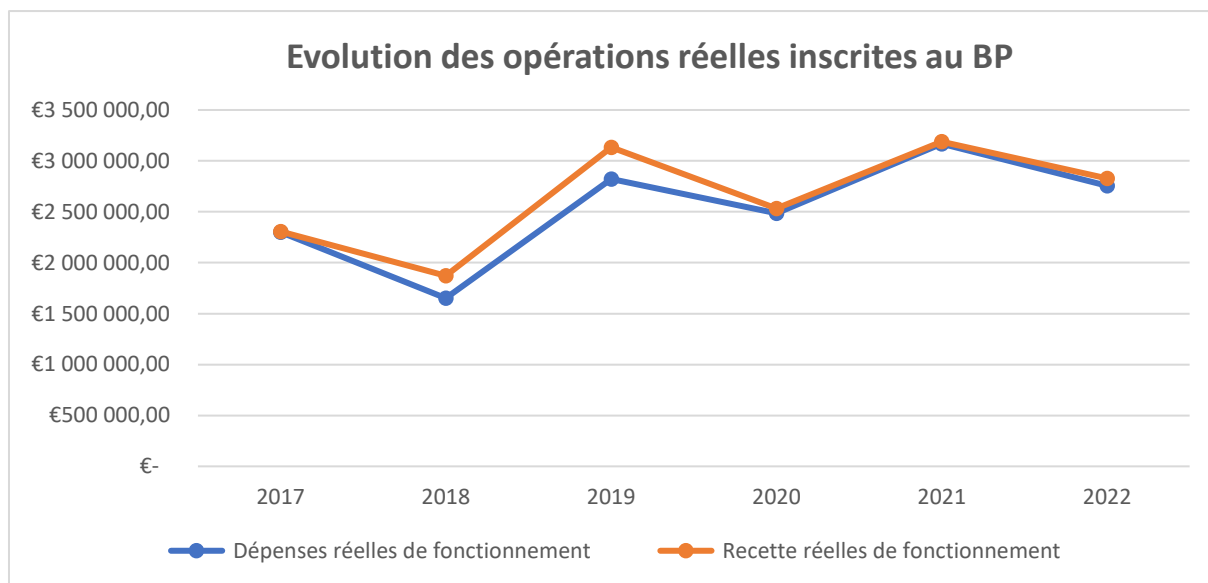


Plus d'une centaine d'élus ont répondu présents le matin et près d'une cinquantaine l'après-midi.

II. Le Budget 2022

Inscriptions et réalisation

La moyenne des opérations réelles inscrite au BP entre 2020 et 2022 est de 2,8 millions d'euros de dépenses pour environ 2,85 millions d'euros de recettes. En 2022, le budget du PMCO est légèrement en dessous de ces niveaux avec 2,75 millions d'euros en dépenses et 2,83 millions en recettes.



Suite au ralentissement de la période COVID, on note en 2022 une augmentation du montant des études portées par le service de défense contre la mer par rapport à 2021 (selon la validation des factures dans l'année en cours) puisque certaines se sont achevées durant l'exercice.

Les dépenses concernant le SAGE et le PAPI ont quant à elles fortement diminué de l'ordre de 33% compte tenu du départ des animateurs cet été. Le passage de l'animation de ces missions à l'institution des Wateringues a bien été acté en 2022. Les dernières opérations comptables, principalement les recettes, seront finalisées en 2023.

On note aussi en 2022 une forte baisse des allocations aux doctorants (-45%) car 2021 avait été marquée par un rattrapage d'exercices précédents.

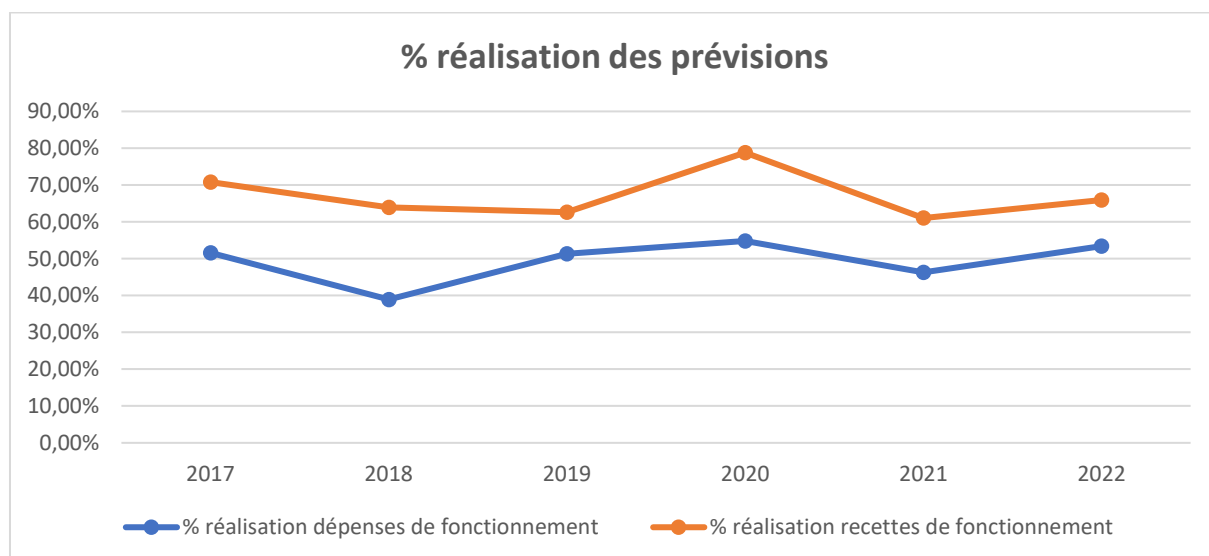
Les ratios de réalisation des prévisions demeurent stables avec 53% en dépenses pour une moyenne de 51% et 66% en recettes pour une moyenne de 68%.

En 2022, nous notons 1 392 404,26 € de dépenses de fonctionnement, dont 72 861,31 € d'opérations d'ordre et 1 403 185,11 € de recettes de fonctionnement et 8 000 € d'opérations d'ordres.

De même l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 853 151,34 €.

Au niveau de l'investissement, il représente 10 497 € de dépenses, 72 861,31 € de recettes et 69 637,19 € de résultat cumulé.

Globalement et toutes sections confondues, les dépenses représentent 1 402 901,26 € et les recettes 2 398 834,95 €.



Le compte administratif simplifié pour l'exercice 2022 est le suivant :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisé	Objet	Réalisé
		Dotations fond divers - réserves	
Logiciels		Amortissement frais d'étude 2022	70 758,49
Matériel informatique	2 497,00	Amortissements mat info 2022	1 564,46
		Amortissement mobilier 2022	538,36
Subventions transférées	8 000,00		
TOTAL INVESTISSEMENT	10 497,00	TOTAL INVESTISSEMENT	72 861,31
		Résultat de la section	62 364,31
		Excédent d'investissement reporté (001)	69 637,19
		Résultat cumulé	132 001,50

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisé	Objet	Réalisé
Dotations aux amortissements 2022	72 861,31	Divers	130,28
		Transfert solde - Association ports de plaisance	14 205,63
Frais de personnel (administration générale)	169 864,89	Participations statutaires	391 505,95
Frais de fonctionnement (administration générale)	66 965,61	Frais de personnel (PAS - PLURELYA)	
Tickets restaurants	12 530,94	Participations salariales TR	3 808,00
Cotisation MOT	3 300,00	Subventions transférées 2022	8 000,00
Subvention amicale du personnel CUD	5 974,00		
Subvention Projet OSER	20 000,00		
sous-total	351 496,75	sous-total	417 649,86
AGENCES D'URBANISME			
Subvention Boulogne sur Mer développement 2022	30 000,00		
Subvention AGUR Dunkerque 2022	30 000,00		
Subvention Agence Saint-Omer 2022	30 000,00		
sous total	90 000,00	sous total	0,00
SAGE DELTA AA			
Frais de personnel et fonctionnement	26 046,88	EPCI pour 2022	71 156,78
frais de fonctionnement	1 036,00		
Communication	271,20	Agence eau - Communication	9 495,60
sous total	27 354,08	sous total	80 652,38
PAPI			
Fiche 1 : Frais de personnel (1 ingénieur)	22 427,60	Intercommunalités	29 652,44
frais fonctionnement	2 690,27	Etat	14 239,62
Communication	13 260,00	Agence de l'eau - Itinéraire pédagogique	12 491,49
sous-total	38 377,87	sous-total	56 383,55
GALPA			
Frais d'étude dossier candidature	11 700,00		
sous total	11 700,00	sous total	0,00
JO 2024			
Frais de fonctionnement	1 933,00		
Remboursement salaire	12 101,00		
sous total	14 034,00	sous total	0,00
SDCM			
Frais de personnel (2 ingénieurs + juriste)	170 946,90	Contributions EPCI	484 669,03
Fonctionnement	16 123,60		
ETUDES :			
Etude stratégique sites dunaires	147 241,20	Région - Etude Stratégique	37 457,76
Acquisition données, suivi morphosédimentaire	78 942,00	Dreal - Etude stratégique	22 793,66
Système d'endiguement	60 215,18	Etat - Système d'Endiguement	11 568,87
Etude de pré faisabilité d'un système de prévision	72 000,00	EPCI - Etude de pré faisabilité - SPASE	15 000,00
Profils eaux de baignades	23 820,00	Dreal - Etude de pré faisabilité - SPASE	
		Communes - Profil de baignade	11 910,00
		Agence de l'eau - Profil de Baignade	15 180,00
sous total	569 288,88	sous total	598 579,32
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
Bourses 2021-2022	289 998,68	EPCI	249 920,00
Déjeuner jury	154,00		
sous total	290 152,68	sous total	249 920,00
TOTAL FONCTIONNEMENT			
	1 392 404,26	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 403 185,11
		Résultat de la section	10 780,85
		Excédent de fonctionnement reporté (002)	853 151,34
		Résultat cumulé	863 932,19

III. Eléments par secteur

1) Le Service de Défense contre la mer.

Le service de défense contre la mer est composé de trois agents et quatre EPCI du PMCO adhérent : la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communauté de Communes de Région d'Audruicq, la Communauté de Communes Terre des 2 Caps et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

L'année 2022 a été marquée par une nette évolution des dépenses des études. C'est environ 361 mille euros qui ont été réalisés contre 175 mille en 2021. Les dépenses concernent l'étude stratégique des sites dunaires, l'étude du système d'endiguement et l'acquisition de données ; l'étude de préféabilité SPASE ainsi que le suivi morphosédimentaire. Cette temporalité correspond aux délais d'études inhérentes à chacun des projets ainsi que la réactivité de certains prestataires à émettre leurs factures.



De même, 23 820 € ont été réalisés quant aux profils de baignade du Touquet, de Cucq et d'Escalles. Il s'agit pour ces 3 communes, la finalisation des études en tout début 2022 et la facturation du solde de la prestation.

Par contre, les frais de fonctionnement (frais de personnel, frais de gestion ...) demeurent stables. Rappelons qu'un ingénieur a quitté la structure fin 2021 et son remplaçant l'a intégrée en avril 2022. Sur un exercice complet, en 2023,

le niveau des dépenses sera donc plus important.

Etudes menées par le service

Pour l'année 2022, en ce qui concerne ses missions, le service a eu tout d'abord à poursuivre et à finaliser les études engagées en 2021 :

- L'accord-cadre pour la réalisation des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement a permis de lancer plusieurs marchés subséquents :
 - o Un premier marché subséquent concernait la rédaction du chapitre 9 de l'étude de dangers du système d'endiguement « Digue des alliés/écluse Tixier ». Le dossier a été rédigé durant le premier semestre 2020. Il est toujours en cours d'instruction auprès des services de l'état depuis le 30/06/2021, date de son dépôt officiel par la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) qui en est le responsable Gémapien.
 - o Un deuxième marché subséquent a été lancé pour la demande d'autorisation des systèmes d'endiguement du chenal de l'Aa. Les études, très complexes, se sont déroulées sur l'année 2020 et se sont terminées en Juin 2021 avec un dépôt du dossier d'autorisation au 30 juin 2021 par la CUD. L'instruction est en cours pour un des 2 systèmes d'endiguement et devrait être terminée en 2023. L'instruction par les services de l'Etat a nécessité des reprises de dossiers et des compléments générant des avenants pour répondre aux demandes non identifiables lors de l'élaboration de la consultation publique. Cette étude a généré près de 20 réunions avec La CUD, le prestataire et les services de l'Etat.
 - o Un troisième marché subséquent a été lancé en Octobre 2020 pour les études hydrauliques en vue de la demande de régularisation des digues en système d'endiguement sur le secteur du Platier d'Oye. Ce secteur concerne la CCRA et la CUD.

Les études sont en cours et, compte tenu de difficultés réglementaires, devraient se terminer en 2023. Une dépense plus importante en 2023 est attendue compte tenu de l'avancement de l'étude.

- Une étude stratégique de gestion durable des sites dunaires et d'identification des actions de la compétence « défense contre la mer » de la GEMAPI a débuté en octobre 2020 et se sont terminées au printemps 2022. Cette étude qui avait 2 volets (un volet technique et un volet juridique et gouvernance) a généré de nombreuses réunions techniques (COTECH) et de pilotage (COPIL) ainsi que des réunions avec les partenaires. Ainsi ont été réalisés 5 COPIL, 10 COTECH et une réunion sur la communication.
- Un marché mixte (partie forfaitaire et partie à bons de commande) a été lancé en Février 2021 pour réaliser des suivis topographiques et morphologiques sur le littoral des 4 EPCI. Il se compose d'un marché forfaitaire pour le littoral de la CUD avec une campagne 2 fois par an et sur 2 années pour reprendre les suivis qui étaient réalisés par l'ULCO et le GPMD. Une partie du marché est à bons de commande pour permettre de réaliser d'éventuels relevés sur le littoral des 3 EPCI situés dans le département du Pas de Calais. Des levés ont été réalisés cette année sur la CAB, la CCT2C et la CCRA. Le marché sera terminé cette année. Un nouvel accord cadre est prévu pour 2023. Ainsi, 4 campagnes semestrielles ont été réalisées sur le littoral de la CUD avant et après la saison hivernale en 2021 et 2022. Pour le Pas de Calais, 2 campagnes ont été réalisées en 2022 pour le littoral de la CCRA, de la CCT2C et de la CAB. De façon ponctuelle, un levé a été fait au niveau de Wimereux et du Portel en 2021 et un levé complémentaire au niveau de la digue des Alliés pour la CUD en automne 2021. Un projet innovant a également été engagé en 2021. Il s'agit d'une étude de préfaisabilité pour la construction d'un outil d'aide à la décision en vue de la création d'un système de prévision et d'alerte de la submersion et de l'érosion (SPASE). Ce projet fédère l'ensemble des EPCI du littoral des Hauts de France, de la frontière Belge jusqu'à la limite entre la Somme et la Seine Maritime ainsi que les structures portuaires (Région Hauts de France et GPMD). L'étude de préfaisabilité a été réalisée par le BRGM dans le cadre d'une convention de recherche appliquée. L'étude de préfaisabilité est terminée. Il s'en suit une phase de montage financier et de demande d'intérêt/validation des EPCIs et autres acteurs du littoral. La construction de l'outil si les EPCI souhaitent l'engager, débutera en 2023.



En anticipation de l'année 2023, le service a également préparé le programme et la consultation pour la réalisation du diagnostic structurel et la définition de scénarios de confortement ou de réfection du perré de Wimereux afin que le diagnostic débute tout début 2023.

Le service a également travaillé sur un cahier des charges pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le secteur de la place du Minck et de l'Avant-Port de Dunkerque pour vérifier les risques de submersion et apporter les éléments techniques nécessaires à la décision de mettre en œuvre ou non un système d'endiguement. Actuellement, cette étude est en projet d'extension avec une collaboration avec le GPMD pour définir leur risques sur leur périmètre portuaire.

Assistance et accompagnement des EPCI

En parallèle de ces actions, le service a assisté et accompagné les 4 EPCI dans tous les sujets relatifs au littoral et dans la mise en œuvre de l’item « défense contre la mer » de la GEMAPI. Pour exemple, il a assisté la CCT2C sur le suivi de l’étude du devenir de la baie de Wissant au regard des prévisions d’augmentation du niveau de la mer (Etude ANEL-CEREMA), a assisté les EPCIs pour la gestion avant et post tempête que ce soit pour les ouvrages de protection ou pour le trait de côte (Baie de Wissant, Oye Plage...), a assisté pour les travaux de reconstruction de la portion enrochée du perré de Wissant, à la gestion dunaire au niveau de Wissant, à la problématique de pollution pyrotechnique sur le littoral de Oye Plage auprès de la CCRA, assisté la CAB dans le suivi des études de maîtrise d’œuvre pour les travaux de réparation et de confortement du perré de Le Portel, assisté la CUD lors des contrôle du Service de Contrôle des Ouvrages Hydrauliques de la DREAL sur les ouvrages des systèmes d’endiguement, etc.



Le service a travaillé également sur des solutions permettant de gérer les cordons dunaires qui sont affectés par de fortes érosions. Ainsi, de par son action auprès de la Région et de l’Enquête publique de 2021, les demandes du PMCO ont été retenues dans l’arrêté de dragage du 22/03/2022 du port de Calais afin que la possibilité d’utilisation des sables de dragage puisse être ouverte pour la gestion du trait de côte et ce, sous réserve de compatibilité hydrosédimentaire et environnementale.

De la même manière, le service a participé à des réunions pour le dragage de la passe du chenal de l’Aa à son extrémité pour pouvoir bénéficier des sables afin de les mettre en œuvre sur le cordon dunaire du Platier d’Oye, en protection du quartier des Escardines.

Concernant le site du Platier d’Oye, le service a appuyé techniquement la CCRA sur la problématique pyrotechnique de l’estrans qui empêche toute action de préservation du cordon. Cet appui est monté d’un cran en 2023 avec l’interpellation du ministre de la Défense et du ministre de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires par le Président du PMCO.

Travail collaboratif avec les acteurs de la gestion du littoral

Le service étant référencé comme étant un expert du littoral, il a été associé à 2 études menées par l’Etat : « Démarche Résilience Littorale » menée par la DREAL portant sur la politique d’intervention de l’état sur le littoral et « Etude Littoral » (DDTM) qui porte sur les Aléas des cotes basses meubles et des cotes à falaises. Le service a été associé aux COTECH et à certains ateliers spécifiques.

Le service a participé à l’étude de l’Institution Intercommunale des Wateringues d’adaptation aux conséquences prévisibles du changement climatique notamment lors des COTECH et de certains ateliers.

Le service a participé aux réunions relatives au PAPI du delta de l’Aa et au PAPI du Boulonnais lors des COTECH et des COPIL (2 COTECH et 2 COPIL par an en général pour chacun des PAPI).

Le service a participé à plusieurs réunions relatives à l'étude KUSTVISIE, étude de devenir de la côte belge face au changement climatique. Cela permet de connaître la politique de nos voisins belges en la matière afin de travailler sur une cohérence à l'échelle du polder Flamand. Le service s'est ainsi déplacé à 2 reprises en 2022 à Bruges, à l'invitation des porteurs du projet KUSTVISIE. Des réunions en visio ont également été organisées.

D'une manière générale, le service travaille en collaboration régulière avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du trait de côte et la submersion marine sur l'ensemble du littoral des Hauts-de-France.

Représentation du territoire au niveau national

En mai 2022, le service a animé le séminaire du PMCO pour la partie consacrée au volet risque de submersion, érosion et adaptation du territoire face au changement climatique.

En 2022, le PMCO a été sollicité par l'ASTEE pour une présentation sur les risques de submersion. Le projet de SPASE a pu être présenté à cette occasion en Juin 2022, à Dunkerque.

En Juin 2022, le service a participé aux journées maritimes qui se sont déroulées à Caen. Cela a permis d'échanger avec de nombreux acteurs du littoral et d'avoir des présentations sur des retours d'expérience intéressants.

En septembre, le service a participé aux journées techniques de France Digue à Biganos (33) au sujet des systèmes d'endiguement et des solutions fondées sur la Nature. Il en a profité pour rencontrer le Directeur et les équipes du GIP Aquitain très actif sur le littoral pour un échange sur les méthodologies d'actions et de gouvernance.

En novembre 2022, le service s'est déplacé à Saint Malo pour un colloque du Conservatoire du Littoral sur les solutions fondées sur la Nature.



Le service a participé à d'autres séminaires en distanciel pour parfaire son expertise et connaître les retours d'expériences d'autres collectivités sur les sujets submersion, érosion du littoral et adaptation au changement climatique : Webinaire du ROLNHDF, Webinaires de France Digue, CEPRI.

Conseil juridique et recherche de financements

Compte tenu de la promulgation de la nouvelle Loi Climat et résilience, le PMCO fait également un décryptage juridique de cette nouvelle loi pour les EPCI en évaluant les conséquences que cela aura ainsi que les échéances programmées. Le service se tient au courant des actualités de cette loi et informe ses adhérents.

Le service est également très actif dans la demande de subventions et des justifications demandées afin d'obtenir le maximum de financements. Cette activité est vraie pour les études portées par le PMCO mais aussi pour les EPCI membres. La plus-value technique du service est une vraie valeur ajoutée pour bien expliciter les problématiques aux services de l'Etat et ainsi assurer le maximum de

subventions. La cohérence de l'échelle territoriale portée par le service est un argument de poids pour l'obtention de celles-ci.

Portage des révisions de profils de baignade

Le service mutualise et pilote les révisions de profils de baignade pour l'ensemble des communes du littoral du Nord-Pas-de-Calais. Cette mutualisation permet par effet de masse financière de bénéficier des subventions (50%) de l'Agence de l'eau. Le service fait toute la démarche de consultation d'un bureau d'études, de démarches pour les subventions ainsi que le pilotage de l'étude. Ainsi, en 2022 ont été lancés la révision de 12 profils de baignades rendus nécessaires par l'Agence Régionale de Santé auprès des Communes du littoral suite à une saison estivale 2021 pluvieuse et dégradante pour la qualité des eaux de baignade. La consultation a été préparée début 2022 pour désigner un attributaire en Juin 2022. Les communes ont été rassemblées par bassin pour les réunions afin d'optimiser le nombre. Ainsi 5 réunions de lancement ont été faites en 2022.

Enfin, le service a également assuré l'intérim des animateurs SAGE et du PAPI de Juillet à Novembre 2022, date du transfert du SAGE et du PAPI à l'Institution Intercommunale des Wateringues. Le service a participé au séminaire national du SAGE qui s'est déroulé sur Lille. Des actions de transfert du PAPI ont été poursuivies jusque fin 2022 et se poursuivent en 2023...

Aspects financiers

Dépenses	En 2022
Système endiguement Gravelines - Gd Fort Philippe	57 397,94 €
Suivi Morphosédimentaire CUD	84 576,48 €
Etude stratégique de gestion durable des sites dunaires	147 241,20 €
Etude préféabilité système prévision - SPASE	72 000,00 €
Frais de fonctionnement (personnel + frais de gestion)	187 075,50 €
TOTAL Dépenses Réalisées	548 291,12 €

Financier	En 2022
Région Hauts de France - Etude Stratégique gestion des sites dunaires	37 457,76 €
DDTM 59 - Système endiguement	11 568,87 €
DREAL - Etude stratégique gestion des sites dunaires	22 793,66 €
GRAND CALAIS Terres et Mers - SPASE	3 000,00 €
Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois - SPASE	9 000,00 €
Grand Port Maritime de Dunkerque - SPASE	3 000,00 €
Communauté Urbaine de Dunkerque - Participation SDCM	310 382,05 €
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq - Participation SDCM	19 338,29 €
Communauté de Communes Terres des 2 Caps - Participation SDCM	38 337,32 €
Communauté d'Agglomération de Boulogne - Participation SDCM	116 611,37 €
Recettes perçues au titre du SDCM	571 489,32 €

Certaines dépenses concernant des études 2022 ou précédentes, n'ont pas encore été mandatées dans l'attente de réception de factures pour un montant de l'ordre de 100 000 €.

Un ajustement du solde sollicité aux EPCI sera réalisé en 2023, ainsi le montant sera de 23 198,20 € (différence entre recettes et dépenses reçues en 2022).

Par ailleurs les agents du service SDCM réalisent également le suivi financier et technique des profils de baignade pour le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.

En 2022, 23 820 € ont été réalisés pour les profils de baignades du Touquet, de Cucq et d'Escalles et 27 090 € ont été perçus (11 910 € pour les profils de baignades 2022 et 15 180 € pour les profils de baignade 2021) selon le tableau suivant :

Profil de baignade	Dépense réalisée	Financeurs				Recette perçue
		Le Touquet	Cucq	Merlimont	Agence de l'eau	
Le Touquet	7 800,00 €	3 900,00 €				3 900,00 €
Cucq	7 800,00 €		3 900,00 €			3 900,00 €
Escalles	8 220,00 €					€
Dunkerque					6 960,00 €	6 960,00 €
Merlimont				4 110,00 €	4 110,00 €	8 220,00 €
Audresselles					4 110,00 €	4 110,00 €
TOTAL 2022	23 820,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	4 110,00 €	15 180,00 €	27 090,00 €

2) Enseignement supérieur et recherche.

Une université multipolaire



Comme chaque année, le classement est effectué en tenant compte du sujet étudié, de son intérêt pour la recherche et pour le territoire, et du profil de l'étudiant qui souhaite réaliser cette thèse. Les allocations de recherche du PMCO ne finançant que 50 % de chaque thèse retenue, la possibilité d'obtenir des co-financements est également prise en compte lors de l'étude des dossiers.

Après examen de chacun des dossiers, la commission d'attribution a confirmé le classement effectué par les experts et techniciens territoriaux lors de la réunion préparatoire.

Les candidatures ont donc été classées dans cet ordre :

Candidatures retenues

- 1 Sara EL CHACOUR EL HAJJ CHEHADE, *Détermination de la cohérence de phase des signaux de réflectométrie GNSS pour l'étude du taux d'humidité des sols* (laboratoire LISIC)
- 2 Timothé OUDIN, *Impact sanitaire de la production d'espèces réactives de l'oxygène par les mitochondries sur l'oxydation et la qualité des produits aquatiques* (laboratoire BPA)
- 3 Saïd REKIBI, *Méthode(s) de Spectrométrie de Masse Haute-Résolution au service de l'étude des additifs plastiques dans des produits de la pêche* (laboratoire ANSES)
- 4 Maxime CEUGNIEZ, *Effets combinés d'un protocole d'activités physiques adaptée + Hypoxie chez les patients souffrant d'obésité et de diabète de type 2 sur la composition corporelle et la glycémie* (laboratoire UREPSSS)
- 5 Hajar MZIOUI, *Développement de nouvelle génération d'instrument embarqué sur drone pour la métrologie optique des polluants dans l'environnement marin* (laboratoire LPCA)
- 6 Céline MOUSSA, *Étude des membranes vitreuses à base d'halogénures métalliques destinées au dosage de cadmium et de mercure en milieu marin* (laboratoire LPCA)

Liste complémentaire

- 7 Akram BOURICHI, *Détection et classification de déchets marins par imagerie hyperspectrale* (laboratoire LISIC)
- 8 Mehmet Gür PEKER, *Les ambitions stratégiques de la Turquie et des États-Unis en Méditerranée : La flotte de sous-marins turcs dans le cadre de l'Alliance atlantique (1945-1990)* (laboratoire HLLI)

- 9 Antoine REGNIER, *Analyses du MOBILOME, VIRULOME et RESISTOME de Vibrio parahaemolyticus isolées de produits de la mer en lien avec des caractéristiques phénotypiques – OMEVIB* (laboratoire ANSES)
- 10 Pauline HAULTCOEUR, *Trajectoires et dynamiques territoriales des stations balnéaires du Nord de la France face au changement climatique et aux crises sociétales* (laboratoire TVES)
- 11 Valentin BOURLOIS, *Sommeil, activité physique et santé des dirigeants d'entreprise de la Côte d'Opale. Mise en application d'un programme expérimentiel de contremesures dédié aux leaders et inspiré du sport* (laboratoire UREPSSS)
- 12 Edouard DAGRON, *Institutions culturelles et environnementales : impacts des labels d'État sur la gestion et l'aménagement durable des territoires* (laboratoire TVES)

L'ULCO a informé le PMCO d'une modification intervenue après la tenue de la Commission d'attribution : la candidate Céline MOUSSA a été remplacée par Mariam MCHEEK pour la thèse classée en sixième position.

En outre, le doctorant Alexis PESTELLE de la promotion 2021 a démissionné au terme de 12 mois de contrat. Ce type de démission est très rare à l'échelle des 14 années de soutien du PMCO aux allocations de recherche. Il ne sera a priori pas remplacé, ce qui pourra compenser en partie l'évolution des indemnités aux doctorants.

Le montant total des allocations que le PMCO a versé en 2022 est de 289 998,68 €. La contribution des EPCI est de 285 190,45 €, soit un déficit de 4 808.23 € (-1,7%). Il conviendra d'analyser ultérieurement ce décalage pour adapter le montant des contributions ou réviser le mode de financement.

3) JO 2024

Le PMCO a délibéré sur son engagement pour PARIS 2024 : son objectif est de faire vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques à ses habitants. Afin de mettre en place sa stratégie olympique et paralympique, Sylvie Hallynck, chargée de mission, a été recrutée le 1^{er} juillet 2022.



Pour être en cohérence avec l'élan national, le premier objectif a été d'obtenir le label « Terre de jeux 2024 ». Celui-ci permet de bénéficier d'une identité exclusive pour s'associer aux Jeux ; d'un accès privilégié aux informations, outils et événements de Paris 2024 mais aussi aux appels à projets dédiés ; du partage d'expérience avec une communauté engagée ; du coup de projecteur des Jeux pour promouvoir nos actions et notre territoire et de donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des JOP.

Ce label a été attribué au PMCO dès cette année.



Le deuxième objectif est de tendre vers un territoire 100% engagé et c'est pourquoi le PMCO initie une démarche collective. Par exemple, il incite l'ensemble de ses membres à obtenir le label. Au moment de la rédaction de ce document, les 2 départements et l'ensemble des EPCI sont labellisés ou ont délibéré en ce sens.

Un comité de pilotage a été créé avec l'ensemble des référents Terre de Jeux 2024 nommés par les EPCI. Ainsi, des échanges de bonnes pratiques et des liens sont créés. Une cohérence de territoire est mise en avant. Le premier COPIL, avec une intervention de Conrad PAINVIN, manager du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, s'est réuni en octobre 2022 où la démarche Terre de Jeux a reçu un avis favorable de l'ensemble des membres.

Une délégation a représenté le PMCO aux trophées Terre de Jeux 2024, où 500 entités labellisées Terre de Jeux 2024 étaient présentes. C'était l'occasion de mettre en valeur les actions menées dans le monde entier et mettre à l'honneur 24 projets dont le département du Pas de Calais dans la catégorie « environnement et climat » pour son projet de création d'une plateforme pour donner une deuxième vie au matériel sportif.

Au niveau des dépenses réalisées pour cette mission en 2022, nous comptabilisons 14 833 € répartis comme suit :

Objet	Tiers	Montant
Achat PC Portable	Boulangier	799,00 €
Frais de déplacement Montpellier	Selectour	1 672,00 €
Frais de déplacement agent	Agent	261,00 €
Remboursement frais de personnel mis à disposition	Ville de Gravelines	12 101,00 €
TOTAL Dépenses 2022		14 833,00 €

Au 31 décembre 2022, sept EPCI et les deux départements sont labellisés Terre de Jeux 2024 et toutes les intercommunalités ont délibéré en faveur de cette labellisation.

4) Le SAGE et le PAPI

Le SAGE et le PAPI ont été transférés à l'institution des Wateringues en fin d'année 2022. Par ailleurs, les animateurs ont quitté le PMCO en juillet et août de cette année et les charges ont été largement diminuées.

En 2023, une convention sera établie entre le PMCO et l'institution des Wateringues afin de définir les recettes et charges à se répartir, et les contrats à transférer.

En 2022, près de 28 000 € ont été réalisés pour le SAGE (95% pour les charges de personnel) et près de 38 000 € pour le PAPI (58% pour les charges de personnel et 35% pour les projets)

Objet	SAGE	PAPI
Salaire (dont valorisation tickets restaurants)	26 634,88 €	21 839,60 €
Déplacements	124,00 €	35,00 €
Lettre d'information / Plaquette	271,20 €	1260,00 €
Hébergement site internet	912,00 €	94,65 €
Projet PAPI AGUR	€	12 000 €
Carburant		564,36 €
Location véhicule		1 109,08 €
Assurance		728,74
TOTAL	27 942,08 €	37 631,43 €

Au niveau des recettes, en 2022 le PMCO a perçu 43 892,06 € pour le PAPI dont 29 652,44 € provenant des EPCI concernés et 14 239,62 € par la DDTM pour le solde de l'animation 2021 et l'intégralité de l'animation 2022.

Concernant le SAGE, le Pôle a reçu 80 652,39 € dont 71 156,78 € de participation des EPCI qui couvrent le financement à 100% de l'animation pour les années 2020 et 2021 suite au retrait de l'agence de l'eau pour ces années.

De même, nous avons perçu 9 495,60 € par l'Agence de l'eau pour une opération de communication.

5) Plaisance

Suite à la dissolution de l'Association des ports de plaisance des Hauts-de-France, le PMCO reprend l'animation du réseau des ports de plaisance de la Côte d'Opale à travers un groupe de travail dédié sous la présidence de Marjorie ELOY. En 2022, le PMCO a perçu 14 205,63 € provenant de la trésorerie de l'association dissoute.

Une première réunion s'est déroulée le 28 novembre 2022 où un état des lieux et les attentes de chaque participant a pu être abordés et où ont été dessinés les axes de travail à engager autour de l'attractivité, la communication, l'animation, l'événementiel et la mise en réseaux ainsi que des rencontres des ports étrangers (Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas).

La volonté est de promouvoir le travail en commun et de se rapprocher de la fédération des ports de plaisance.

6) GALPA

La région Hauts de France a lancé un appel à projets « DLAL FEAMP 2021 – 2027 » pour Permettre la croissance d'une écologie Bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières de la région, selon une approche de développement local mené par les acteurs locaux (DLAL), dans le cadre du programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2021-2027.



Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale a déposé un dossier de candidature pour le territoire couvrant la communauté urbaine de Dunkerque, la communauté de communes de la Région d'Audruicq et la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Suite au passage devant un jury le 13 septembre 2022, cette candidature a été retenue par une délibération de la commission permanente du conseil régional Hauts-de-France le 4 octobre 2022. A cet effet nous avons procédé à l'ouverture de poste pour prendre en charge l'animation lors du conseil syndical du 10 novembre 2022.

Nous avons été accompagnés par le cabinet ACTEON pour l'établissement du dossier de candidature et pour le rapport de présentation auprès du jury régional. Le montant total de ces prestations s'élève à 11 700 € TTC. Nous avons par ailleurs reçu la délibération du conseil régional des Hauts de France indiquant la prise en charge à 50% de cette dépense.

IV. Les ressources humaines

1) La structure des effectifs

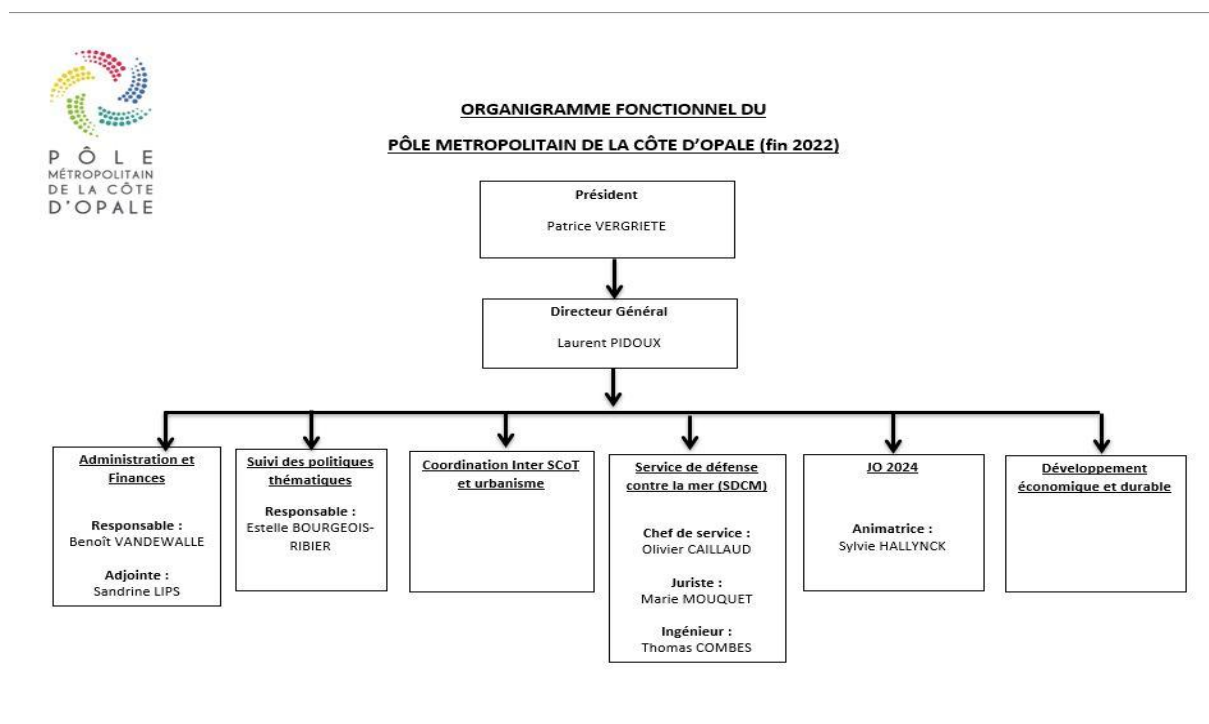
En 2022, nous notons les départs des animateurs du SAGE et du PAPI respectivement aux mois d'août et de juillet. L'animation étant transférée à l'institution des Wateringues fin 2022, il a été décidé de ne pas procéder à leurs remplacements sur nos effectifs.

Un ingénieur du SDCM a quitté les effectifs du PMCO le 31 décembre 2021 et un nouvel agent a été recruté à ce poste en avril 2022.

Au mois de juin, le PMCO a changé son directeur général suite au départ en retraite de son prédécesseur.

Depuis le mois de juillet une chargée de mission, mise à disposition d'une autre collectivité, est chargée d'une mission JO et paralympique 2024.

Une direction développement économique et durable ainsi qu'un poste pour une coordination inter SCoT et des agences d'urbanismes ont été ouvert en fin d'année et seront couverts en 2023.



Effectifs au 31 décembre 2022

Agents en activité	Total	Hommes		Femmes		
		Cat. A	Cat. C	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Direction	1	1				
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	4	1		2		1
Fonctionnaire mis à disposition	1				1	
Contractuels occupant un emploi permanent	2	2		0		
TOTAL	8	4		2	1	1

2) Les dépenses de personnel

L'année 2022 connaît une augmentation des dépenses de personnel par rapport à 2021, d'une part suite à la revalorisation du point d'indice et d'autre part par des effectifs complets sur un exercice (en administration général) par exemple.

La charge des dépenses de personnel est de l'ordre de 23% des dépenses de fonctionnement. Les frais couvrant les services administratifs, financiers, direction, coordination et politiques thématiques sont entièrement à la charge du PMCO et représentent en 2022 169 864,89 €.

La charge concernant la mission JO 2024, qui prend fin à l'issue de l'année 2024, est de 12 101 € pour l'année 2022.

Si depuis 2018, le PMCO appliquait une organisation du temps de travail répondant à l'obligation de 1607 heures par an, la délibération l'encadrant a été votée en janvier 2022.

Par ailleurs, le PMCO a décidé aussi d'organiser le temps de travail en intégrant une journée de télétravail par semaine sous réserve des nécessités de service.

Un agent occupe un emploi à temps partiel de 80% et le directeur exerce son activité par un temps non complet.